

DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
GERARDMER
COMMUNE
GERARDMER

République Française

ARRETE

TARIFS MUNICIPAUX ECOLE DE MUSIQUE 2020-2021

Le Maire de la Ville de GERARDMER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2014, accordant une délégation pour la fixation des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté du Maire fixant les tarifs municipaux Ecole de Musique du 21 mai 2019,

ARRETE

Article 1. : Les tarifs Gérômois s'appliquent aux personnes qui s'acquittent sur Gérardmer d'une taxe d'habitation (résidence principale ou secondaire), ou d'une taxe professionnelle et titulaires de la carte "Service plus". En l'absence de carte "Service Plus" le tarif normal/Non Gérômois sera appliqué.

Article 2. : Les Tarifs normaux s'appliquent aux personnes non visées à l'article 1 er.

Article 3. : Les tarifs municipaux de l'Ecole de Musique sont fixés pour la rentrée scolaire comme ci-après :

Droit d'inscription initiation musicale :

Tarif normal	115,00 €
Tarif Gérômois	
Carte Service Plus	
Code A	8,90 €
Code B	15,80 €
Code C	20,10 €
Code D	23,40 €
Code E	28,80 €

Inscription à l'école de musique à l'année pour les personnes n'acquittant pas une taxe d'habitation (résidence principale ou secondaire), à jour de la cotisation auprès de l'association de l'Union Musicale et participant régulièrement aux répétitions et concerts, 143,00 €

Partitions convention SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique) 7,50 €

Droit d'inscription formation musicale, pratique collective seule :

Tarif normal 162,00 €

Tarif Géromois

Carte Service Plus 14,20 €

Code A 25,50 €

Code B 30,80 €

Code C 34,00 €

Code D 42,00 €

Code E

Droit d'inscription formation musicale et instrumentale

Tarif normal 948,00 €

Paiement au trimestre 316,00 €

Tarif Gérômois

Carte Service Plus Cursus traditionnel

Code A 30,50 €

Code B 59,00 €

Code C 78,00 €

Code D 101,00 €

Code E 120,00 €

Carte Service Plus Cursus élèves ne participant pas à une pratique collective

Code A 51,00 €

Code B 71,00 €

Code C 91,00 €

Code D 122,00 €

Code E 143,00 €

Droit d'inscription aux masters classes organisées par l'école de musique

Participant non adhérent à l'école de musique (par master classe) 18,80 €

Utilisation des salles de musiques actuelles (par groupe musical)

A l'année :

Tarif normal 172,00 €

Tarif Gérardmois 91,00 €

En séance de 2 heures :

Tarif normal 18,00 €

Tarif Gérardmois 9,50 €

Chœur d' Enfant (l'abonnement) 110,00 €

Carte Service Plus :

Code A 3,60 €

Code B 13,70 €

Code C 17,00 €

Code D 22,40 €

Code E 34,00 €

Article 4. : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gérardmer le, 22 juin 2020



Le Maire

Stessy SPEISSMANN

